

# **CONTÔLES INTERALLIÉS: DANUBE ET DÉTROITS...**

Le *Traité de Paris* de 1856, qui mettait fin à la guerre de Crimée, avait entre autres points fixé au paragraphe *Liberté de Navigation sur le Danube* un système de contrôle sous la surveillance d'une commission internationale. Pour que cette liberté soit mieux assurée, Alexandre II, sous la pression de l'Autriche, aurait du céder à la Moldavie la partie-sud de la Bessarabie. Actuellement, c'est encore le système de 1856 qui est en vigueur, mais les changements territoriaux survenus à la suite des guerres qui se sont succédées en Europe le présentent sous un jour différent, puisque l'U.R.S.S. redevient un état riverain; on comprend donc désormais très bien l'intérêt que les Soviets attachent à ce que les modalités de liberté de navigation sur cette voie navigable, qui partage l'Europe de la Suisse à la Mer Noire, soient remises en question, et, si possible, fassent l'objet de décisions émanant des seuls états riverains. La thèse américaine est différente puisqu'elle demande que l'accès du Danube soit organisé par les soins d'autorités internationales; ceci implique que les *Quatre-Grands* se retrouveraient dans la proposition américaine; or, les intérêts anglo-américains de pénétration vers les Balkans sont très importants et couvrent la route du pétrole d'Orient. On sait que le conflit de 1914-1918 eut une partie de son origine dans la prétention allemande à une pénétration ferroviaire Berlin-Vienne-Belgrade, vers la Turquie et l'Asie mineure. Stratégiquement et économiquement, le problème est ardu et les conférences, jusqu'à ce jour, n'ont même pas réussi un compromis; pourtant, il faudra régler ce problème, à moins qu'on ne le conserve en suspens avec l'espoir secret qu'il devienne une raison première du futur conflit.

La question des *Détroits* avait également été réglée au traité de 1856, puis modifiée, enfin Litvinov après la guerre 1914-18, avait demandé l'autorisation de contrôle et d'établissement d'arsenaux maritimes et de bases, mais en vain. «*La Mer Noire, ouverte à toutes les nations pour la marine marchande, était formellement interdite aux pavillons de guerre soit des puissances riveraines, soit de toute autre puissance*». Le tsar et le sultan s'étaient engagés à n'élever et à ne conserver sur ce littoral aucun arsenal militaire maritime; sous certaines conditions, la convention de Montreux confirma à la Turquie la garde des Détroits avec la garantie internationale. Le 7 août et le 24 septembre, le Gouvernement d'Ankara a rejeté successivement les demandes soviétiques visant à ce que l'affaire des Détroits soit remise en question. La Turquie, peu impressionnée d'un tête à tête avec le Kremlin, après avoir avisé Washington et Londres de l'état des pourparlers, a gagné du temps et s'est faite sérieusement épauler par les deux grandes puissances occidentales, qui ont également tenu à la diplomatie soviétique une note dont les termes sont sensiblement identiques à ceux de la note turque. On apprend que l'Amérique va faire des envois à la Turquie, qu'elle en refuse à la Yougoslavie, et même à l'U.R.S.S.; que M. Peker, ministre turc, confirme que la situation oblige son pays à tenir une armée d'un million d'hommes sur pied; qu'en Turquie toutes les solutions même les plus graves ne sont pas exclues, et, qu'enfin, la localisation du conflit est plus qu'improbable du fait des nombreux intérêts en jeu. Liberté du Danube et Liberté des Détroits pour œuvrer pacifiquement au bien-être de tous, personne ne l'envisage, car, dans notre régime, la Liberté c'est celle qui consiste à être Libre de s'armer, de construire des forteresses et de s'en servir de façon que les dividendes pétroliers soient librement servis, aux malfaiteurs internationaux naviguant en pleine liberté.